

du 20 mars 2017

Etaient présents : Albouy P - Bardou G - Bedos D - Bonvalet D - Bouillé A - Guilhaumon JM - Jaffuel C - Martin R - Marza I - Matagne C - Revel M - Usache P

Procuration : Cazenave M à Guilhaumon JM - Desouens MS à Bardou G

Absent : Roncin D

Secrétaire de séance : Bouille A

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal du conseil du 2 mars 2017. Ce procès-verbal a été voté à l'unanimité.

1 - Bilan de la concertation et arrêt du projet de révision générale du POS - Transformation en plan local d'urbanisme

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'étude de la révision générale du PLU a été mis à la disposition des élus en mairie. Une réunion de travail et de présentation a eu lieu le mercredi 8 mars 2017. L'ensemble des élus a pu s'apercevoir que l'étude de révision du POS en PLU a été dictée, voir imposée par les différents services de l'Etat (DDTM - ARS - DREAL - Région - Département - Chambre d'Agriculture - SCOT etc.. et les directives de la loi ALUR).

Monsieur Martin dit qu'il y a une erreur sur le bilan de concertation il est marqué le nom d'une autre commune.

Monsieur le Maire dit que c'est une erreur du bureau d'étude et qu'elle sera rectifiée.

Monsieur Martin dit que la concertation n'a pas eu lieu, qu'il demande une réunion contradictoire le 12 juillet 2017 (voir intervention de Mr Martin question orale point 4).

Monsieur le Maire dit que la réunion publique a eu lieu, que les personnes ont pu s'exprimer pendant 3 heures.

Monsieur Pierre Usache prend la parole : Il dit que le plu doit être arrêté à un certain moment, que sa révision dure depuis 6 ans et qu'il faut en finir.

Il précise que le terrain de Madame F était mentionné en emplacement réservé pour un parking. Il aurait préféré l'implantation de petits collectifs au centre du village.

Monsieur le Maire soumet au vote le bilan de la concertation et arrêt du projet de révision générale du POS - Transformation en plan local d'urbanisme : vote : 13 pour - 1 contre - 0 abstention

2 - Contrat d'entretien des climatisations

Monsieur le Maire propose au conseil de souscrire un contrat d'entretien pour les climatisations de la Mairie, Salle de l'Ancien Couvent, Foyer des Anciens et Bibliothèque. Ceci est obligatoire. Il propose de signer un contrat avec la Société PAGES installateur de ces climatisations, pour un montant de 840.86 € ht - 1009.03 € ttc.

3 - Désignation d'un membre du conseil municipal au CCAS

Suite au décès de Monsieur Pérez, il est nécessaire de désigner un membre du conseil municipal en remplacement de Monsieur Pérez Henri décédé pour siéger au CCAS. Madame Angélique Bouillé propose sa candidature.

Le conseil désigne Madame Angélique Bouillé membre du CCAS à l'unanimité.

4 - Intervention de Monsieur Martin

Monsieur Martin est d'abord intervenu sur le bilan de concertation de la première question.

" Bilan de concertation

Le travail du cabinet OMLB montre deux évidences : la vanité d'affirmer qu'il suffit de consulter en mairie les documents et qu'un simple coup d'œil permet de tout comprendre ; la nécessaire minutie indispensable, permise

du 20 mars 2017

dès lors où l'élu a le fichier immatériel, qu'il peut l'imprimer, le lire attentivement, le relire, agrandir les plans s'il y en a... Pour preuve.

M Martin lisait beaucoup d'inexactitudes mais ce n'est qu'à la troisième lecture qu'il comprit. Le bilan de concertation présentée aux élus concernait une autre commune que Neffies : Airpallargues et Aureilhac, près d'Uzès (page 3 table des matières).

Sur la même page, on évoquait des articles dans la presse locale et départementale. Lesquels ? Il n'avait rien lu de tel. Page 5 : quels sont les comptes rendus du conseil dont il est question ? Quelles dates ? Impossible de se rappeler une telle lecture.

La date de début de mise à disposition du registre est aussi erronée...

Le bilan de concertation présenté aux élus n'est pas sincère. Puis M Martin présentait l'amendement suivant :

- « *La concertation est la recherche d'un accord en vue d'un projet entre les personnes concernées qu'elles aient des intérêts convergents, complémentaires ou même divergents* », dit un dictionnaire
- La réunion publique de présentation du PADD en février 2016 quand la population ne connaissait pas à l'avance ce qu'elle venait découvrir n'est qu'un premier degré d'une concertation à construire et non un point final.
- Les documents sur le site internet communal ont permis à tout un chacun de se forger son opinion. Alors il ne restait plus qu'à confronter son avis à celui des autres.
- Dès son retour au conseil M Martin s'est exprimé sur la nécessité d'une réunion publique contradictoire, puis à travers un tract à la population et finalement lors de la commission PLU du 8 mars. Il estime qu'une réelle concertation n'a jamais commencé...
- M Martin transforme la fin de l'une des résolutions en suite de cet amendement.

« La commune décide qu'une réunion publique contradictoire aura lieu au plus tard le 12 juillet 2017, à 18 h dans la salle des fêtes dont le thème unique sera le PLU. Le commissaire enquêteur, s'il a été choisi, y sera convié. Si cet amendement était adopté par le conseil municipal, la réunion devra faire l'objet de publicité par deux annonces journalières au haut-parleur de la commune pendant une semaine avant sa tenue, mais aussi apparaître en page d'accueil du site internet communal jusqu'au lendemain de cette réunion. »

Vote : 1 pour - 12 contre - 1 abstention

Après les autres questions prévues à l'ordre du jour, M Martin intervient sur la deuxième partie de la première question

1/ La note de synthèse sur le PLU du cabinet OMLB ne contient aucun plan de zonage déterminant les zones urbanisées, naturelles, à protéger (incendie, inondation, patrimoine, etc...). Pour M Martin un tel plan devrait exister

M Martin propose ensuite que le conseil débattenne des amendements suivants et d'une résolution

2 / La parcelle de M T. G, chemin des Tuileries (contribution citoyenne d'un ancien élu du 1^{er} mars 2015), de fait, est entourée de parcelles bâties, longe la voirie et la plupart des réseaux publics, est donc objectivement une dent creuse et doit être intégrée comme constructible dans le PLU. La commune lors de la construction de sa maison aurait dû imposer son implantation plus proche des autres bâtis. Ne l'ayant pas fait, la commune ne peut lui en faire grief.

3 / Les parcelles agricoles, à 50 m de là, sans aucun bâti après, dans une zone à haut risque incendie ne sont pas des dents creuses. A cause du lien familial avec la directrice du cabinet OMLB, elles n'auraient pas dû être intégrées dans le projet de la commune.

4/ Lotissements sociaux. Le choix fait dans le projet est très hypothétique à cause du courriel communiqué par M Martin (propriétaire sous tutelle et indécision des enfants). C'est pourquoi il maintient sa résolution qui se rajouterait au choix prévu par le projet pour que le conseil en débattenne, l'adopte si tel est son choix... C'est une sorte de plan B, plus réaliste, en cohérence avec l'objectif initial annoncé.

du 20 mars 2017

5/ La parcelle de Me A C née F est constructible pour les mêmes raisons que pour M T G et doit apparaître ainsi dans le PLU. M Martin communique l'émotion et l'étonnement de la presque totalité du quartier, exprimés dans une lettre donnée en copie en séance. Cette lettre montre aussi le degré de concertation réel avec la propriétaire de la parcelle et mais aussi avec les habitants du quartier.

6/ Stationnement. M Martin souhaite qu'une concertation avec les riverains du centre-ville mais aussi avec toute la population soit engagée. Plusieurs pistes peuvent être envisagées :

- surseoir pendant 6 mois à la disparition prévisible comme parking de fait sur l'emplacement du marché couvert ;
- étudier la suggestion faite par M Usache en commission le 8 mars. M Martin l'avait déjà entendue – en aparté – d'un ancien premier adjoint de Neffiès ;
- transformer le terrain communal, ex skate-park en parking ;
- évaluer si la commune ne pourrait pas y implanter des box, à louer à prix modique, pour garer des véhicules, à des riverains du centre-ville en priorité pour peu que ce terrain communal soit lui aussi sous vidéo-protection ;
- envisager si le terrain derrière celui-ci, appartenant à M L ne pourrait pas être racheté à son juste prix par la commune pour en faire un parking, pas forcément goudronné, plus grand, pour des manifestations exceptionnelles ; cirque, course de côte, manifestations sportives au stade... comme de permettre une circulaire descendante du chemin d'accès au stade municipal

.....

- Après avoir entendu les réponses à quelques-unes de ses questions orales précédentes, M Martin souligne leur pertinence et qu'il ne pouvait pas deviner ce qui n'apparaissait dans les pv des séances, notamment l'éclairage public...

- **En question diverse** M Martin fait part au conseil de sa suggestion faite à Me Descouens d'un classeur à mettre à la disposition de tous pour recueillir l'ensemble des documents existants sur le patrimoine de notre commune

5 - Intervention de Monsieur Dominique Bedos

Monsieur Bedos présente au conseil le projet de réalisation d'une sculpture en bronze représentant un musicien réalisée par un artiste de renom international Monsieur Casimir Ferrer. Cette sculpture serait implantée sur la place de l'église face au trompe-l'œil. Cette réalisation d'un montant global de 26 000 € serait financée par un mécénat lié aux entreprises. De plus, des animations culturelles pendant un an, des expositions, des activités avec les écoles seraient proposées par l'artiste.

Monsieur Bedos dit que ce projet lui tient à cœur, car il donnera la possibilité de faire accéder les Neffiessois à la culture et à la découverte de réalisations. Il s'en occupera personnellement car ce projet d'aménagement de la place exceptionnel commencé depuis le début du mandat valorisera le centre du village et sera enfin abouti.

6 - Intervention de Madame Pascale Albouy :

Madame Albouy demande la parole à Monsieur le Maire qui la lui donne :

"Depuis quelques mois il règne au sein de chaque conseil une atmosphère tendue et nauséabonde !!

Je pense que ce nouvel élu et qui se dit insoumis ou certains membres de sa famille possèdent quelques terrains susceptibles d'être constructibles car il n'est pas d'accord avec la proposition du PLU.

Et qu'on vienne pas me dire, je ne crois pas que ce soit pour le bien de la communauté mais bien pour ses intérêts privés.

D'ailleurs, je voudrais dire que moi aussi, j'ai un terrain aux Geissières, de 500 m² environ, sous un pylône, et franchement j'aurai bien aimé qu'il rentre dans le périmètre du nouveau PLU. Et d'ailleurs pourquoi pas ? En bordure ou à 1 km quelle différence, autant en profiter !!!!

Et c'est comme cette autre personne qui veut introduire ses terrains et qui avait un projet de lotissement, et qui n'est pas d'accord avec le nouveau PLU. Cette personne a osé dire qu'il ne faisait pas ça pour l'argent !!! LOL !!!
Donne-les alors tes terrains !!!!!

du 20 mars 2017

Mais je vois qu'il s'acharne toujours à déranger le personnel de la Mairie, pas plus tard que la semaine dernière !!!

J'ai entendu dire qu'une proposition d'agrandissement du pont de fer d'Entraygues avait été faite par cet élu. Je me demande si là aussi ce récent élu et insoumis ou des membres de sa famille n'auraient quelconque intérêt à ce projet.

En ce cas, il y a un autre accès pour les vignes par le chemin d'Alignan et donc aucune vigne enclavée et ce n'est pas nécessaire, encore une fois un intérêt personnel et non pour la communauté.

D'ailleurs moi aussi je voudrai dire quelque chose, quand je cours du chemin des Geissières jusqu'à la Grange de Bouys, au niveau de l'ancienne décharge, dans le tournant il y a une grosse flaque de boue, j'en ai plein les chaussures et c'est très désagréable...

Nous ne sommes pas ici pour servir l'intérêt personnel de chacun mais celui de la communauté !!!

De plus à chaque question que cette personne a posée lors du CM du 2 mars, Mr le Maire lui a répondu de façon précise, mais comme cela ne correspondait pas à ce qu'il voulait entendre il l'a considéré comme une non réponse....

Voyez Mr l'élu, le temps que j'ai pris à lire ce texte. Si chaque élu prend ce temps à chaque conseil à faire ses propres requêtes comme vous le faites on n'avance pas et ce n'est pas constructif.

Donc Mr l'élu, laissez travailler ceux qui le font bien et profitez de votre retraite, jouez aux cartes, regardez la télé ou tricotez...

Mon intervention ne nécessite aucune question..."

- Réponse de Monsieur Martin

En réponse à la déclaration de Me Albouy, M Martin répond : « Le procédé de s'adresser à des personnes dans le public qui, le conseil n'étant pas clos ne peuvent pas répondre, est détestable. Lui, par contre, il peut répondre. Que sa liberté d'expression dérange, c'est un fait. Il suffirait qu'il n'ait rien à dire, ni à répondre à de telles insinuations. M Martin n'a jamais été indemnisé par la commune, et le temps bénévole, lors du mandat précédent : le journal municipal et notamment l'ancien site internet y compris pendant presque un an au début de ce mandat est loin d'avoir été insignifiant.

Le conseil est clos à 19h10.